

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

08036174

BRUXELLE**26-02-2008**

Greffe

N° d'entreprise

0896003450

Dénomination : **ACTIVE P.A.**
(en entier)

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Marie-Thérèse 21a
1000 BruxellesObjet de l'acte : **CONSTITUTION****Extrait délivrée avant l'enregistrement pour le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.**

Il résulte d'un acte reçu par-devant Frank Liesse, notaire associé à Antwerpen, en date du 22 février 2008, que

1. Forme – dénomination sociale : société commerciale ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "ACTIVE P.A".

2. Siège social : 1000 Bruxelles, Rue Marie-Thérèse 21a

3. Fondatrice : Madame IOSSIFOVA Monika Lubomirova, née à Sofia (Bulgarie) le 22 mai 1971, demeurant à Chipka 14a, 1444 Bistritza, Sofia (Bulgarie).

4. Capital social : 18.550,00 euros.

5. Montant de la partie libérée : 12 550,00 euros.

6. Montant des valeurs encore à libérer : 6000,00 euros.

7. Manière dont le capital social est formé : en espèces.

8. Exercice social : 01/01 jusqu'au 31/12. Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2008.

9. Répartition des bénéfices : L'assemblée générale fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds a atteint le dixième du capital social.

Pour le solde l'assemblée annuelle décidera souverainement, cependant en tenant compte d'un droit égal par chaque part.

10. Répartition du boni résultant de la liquidation :

Chaque part confère un droit égal dans la répartition des produits de la liquidation, tenant compte de leur libération.

11. Représentation externe : Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant, même s'il y a plusieurs gérants, ils ont chacun la compétence de représenter la société agissant tout seul.

L'organe de gestion peut transférer ses pouvoirs pour certains actes.

12. a été nommée comme gérante non statuaire pour une durée illimitée et à tout moment révocable : madame PANDEVA Adelina Boykova, née à Burgas (Bulgarie) le 21 avril 1979, demeurant à Slaveykov 47, entrée 1, sixième étage, appartement 32, 8010 Bourgas (Bulgarie)

13. Commissaire : nihil.

14. Objet social : La société a pour objet :

L'exploitation d'une agence de communication de plein exercice concernant des affaires publiques et des relations publiques.

L'offre des services en ce qui concerne la représentation et l'influence, le conseil stratégique, l'analyse et la réalisation des campagnes intégrées concernant des questions de l'ordre public européen pour le business, des gouvernements et des organisations non-gouvernementales, à savoir :

* concernant des affaires publiques et gouvernementales.

- la stratégie et la planification : plan d'action et prise de décisions;

- les relations avec les médias,

- les relations avec le gouvernement;

- les communications avec le gouvernement;

- la gestion de réputation,

- les relations publiques,

- la réalisation des campagnes de plaidoyer (stratégie et élaboration de campagne);

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2008 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

- la réalisation des campagnes de plaidoyer (stratégie et élaboration de campagne);
- la surveillance, la recherche et l'analyse;
- les communications et la gestion des crises.
- * concernant la gestion d'événements:
 - l'organisation des expositions, des conférences de presse, des tables rondes, et d'autres événements;
 - les présentations multimédias.
- * concernant des ressources financières de l'Union européenne:
 - l'identification des sources potentielles de financement,
 - le soutien par rédaction des propositions;
 - l'influence chez les décideurs d'importance afin de positionner effectivement les projets du client au niveau local et au niveau européen;
 - le conseil dans le suivi des offres sélectionnées
- * concernant les communications des entreprises:
 - la stratégie et la planification,
 - la consultation en gestion;
 - la gestion de réputation;
 - les communications et la gestion des crises.

La société agit pour son propre compte, en commission, comme intermédiaire ou comme représentant

Elle peut grever ses biens immobiliers d'une hypothèque et affecter en gage tous ses autres biens y compris le fonds de commerce, elle peut se porter garante et accorder son aval pour tout emprunt, pour toute ouverture de crédit et pour tous autres engagements tant pour elle-même que pour chaque tiers, à condition qu'elle y ait elle-même un intérêt quelconque

Elle peut exécuter des fonctions d'administrateur, de gérant, de directeur ou de liquidateur d'autres sociétés.

15 Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, le quatrième vendredi du mois de mai à seize heures; si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée annuelle se réunira le jour ouvrable suivant à la même heure

Les assemblées générales ordinaires se tiennent au siège de la société sauf stipulation contraire dans l'avis de convocation. La première assemblée générale ordinaire se réunira en l'an 2009.

Il n'existe pas de conditions d'admission aux assemblées générales ni de conditions d'exercice du droit de vote.

16 Procuration(s): La fondatrice sub 3 a été représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Monsieur VANDEWEYER Filip, avocat chez "Van De Vijver Van Clemen", cabinet d'avocat à Anvers, né à Anvers le 23 juin 1981, demeurant à Boechout, Heerbaan 7

17 Certification par le notaire instrumentant du dépôt du capital libéré conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés comme il résulte de l'attestation bancaire émis par ING BELGIQUE banque.

18 Procuration spéciale. il a été donné une procuration particulière à:

- monsieur CAPIAU Pieter Bert Louisa, avocat chez "Van De Vijver Van Clemen", cabinet d'avocat à Anvers, demeurant à Anvers, Belgiëlei 75A;
- monsieur DE SCHOUWER Filip, avocat chez "Van De Vijver Van Clemen", cabinet d'avocat à Anvers, demeurant à Anvers, Jacob Jacobsstraat 47;
- monsieur VAN OSSELAER Geert Germaan Omer, employé des notaires associés Celis, Celis & Liesse à Anvers, demeurant à Waasmunster, Lindenlaan 15;

chacun d'eux avec le pouvoir d'agir seule et avec droit de substitution, afin de représenter la société à l'égard de toutes les administrations fiscales, y compris l'administration de la "T.V.A.", ainsi qu'à l'égard d'un ou plusieurs guichets d'entreprises afin d'y effectuer toute opération, faire toute déclaration, signer et déposer de documents, nécessaires pour l'inscription, la modification ou la radiation de l'inscription comme entreprise au Banque-Carrefour des Entreprises, et en générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour la réalisation de cette mission

POUR EXTRAIT (signé)

Frank Liesse

Un notaire associé

Déposé en même temps : l'expédition